

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **55**
Nombre de représentés : **7**
Nombre d'absents : **2**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT AVRIL à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

OBJET

AFFAIRE N°2026_094_CC_39
Désignation du collège des socio-
professionnels au sein de l'Office de
Tourisme Intercommunal de l'Ouest

Nombre de votants : 62

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
04/05/2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Cyrille MELCHIOR - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Jean Yves LANGENIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Karine LEBON procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Manon VINCELOT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Virginie SALLE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE procuration à M. Cyrille MELCHIOR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026_094_CC_39 : DÉSIGNATION DU COLLÈGE DES SOCIO-PROFESSIONNELS AU SEIN DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'OUEST

Le Président de séance expose :

Par délibération du 16 décembre 2013, le Conseil Communautaire a validé la création de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest (OTI Ouest), sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

L'OTI Ouest a la responsabilité de développer la fréquentation touristique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Il assure l'accueil et l'information des touristes sur le territoire communautaire ainsi que la promotion du Territoire de l'Ouest en coordination avec les instances régionales du tourisme.

A cet effet, il peut commercialiser des produits et des prestations touristiques pour le compte de tiers, dans les conditions prévues au chapitre unique du titre 1^{er} du livre II du Code du Tourisme. Il contribue également à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

L'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest est administré, selon l'article 3 de ses statuts par un comité de direction composé de 19 membres titulaires répartis en 2 collèges :

- **Le collège des élus du Territoire de l'Ouest**, des conseillers communautaires élus par le Conseil Communautaire, soit dix (10) élus titulaires et dix (10) élus suppléants correspondant à quatre (4) élus par commune.

- **Le collège des socioprofessionnels** représentatifs des professions ou associations intéressées au tourisme sur le territoire communautaire. Ces neuf (9) structures sont désignées par le Conseil Communautaire sur proposition de son Président.

Il est prévu à l'article 5 des statuts de l'OTI Ouest que « les fonctions des représentants du Conseil communautaire, des socioprofessionnels et des membres qualifiés prennent fin lors du renouvellement du Conseil communautaire. Les membres sortants peuvent être renouvelés ».

Le renouvellement de l'assemblée délibérante du Territoire de l'Ouest conduit à proposer au Conseil Communautaire de désigner les 9 structures suivantes intéressées au tourisme sur le territoire communautaire qui composeront le Collège des socioprofessionnels :

1	Union des Métiers de l'Industrie et de l'Hôtellerie (UMIH)
2	Gîtes de France
3	Syndicats des Professionnels des Activités de Loisirs (SYPRAL)
4	Comité Réunionnais du Tourisme (CRT)
5	Accueil Paysan
6	Parc National de La Réunion (PNR)
7	Maison de la Montagne et de la Mer
8	Club du Tourisme
9	Resto'Acteurs

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation que les structures qui composeront le Comité de Direction pour l'administration de l'OTT Ouest. Cette décision sera consignée au procès-verbal de la séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 8 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- DÉSIGNER les 9 structures suivantes qui composeront le Collège des socioprofessionnels :

1	Union des Métiers de l'Industrie et de l'Hôtellerie (UMIH)
2	Gîtes de France
3	Syndicats des Professionnels des Activités de Loisirs (SYPRAL)
4	Comité Réunionnais du Tourisme (CRT)
5	Accueil Paysan
6	Parc National de La Réunion (PNR)
7	Maison de la Montagne et de la Mer
8	Club du Tourisme
9	Resto'Acteurs

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président